



HAL
open science

Ségrégation et justice spatiale: Perspectives

Sylvie Fol, Sonia Lehman-Frisch, Marianne Morange

► **To cite this version:**

Sylvie Fol, Sonia Lehman-Frisch, Marianne Morange. Ségrégation et justice spatiale: Perspectives. Fol, Sylvie and Lehman-Frisch, Sonia and Morange, Marianne. Ségrégation et justice spatiale, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013, Espace et justice. hal-01401639

HAL Id: hal-01401639

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-01401639v1>

Submitted on 6 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ségrégation et justice spatiale : perspectives

LE TERME « SÉGRÉGATION » vient du verbe latin *segregare* qui signifie « mettre un animal à l'écart du troupeau ». Transposé au champ urbain, il désigne un acte volontaire et est apparu initialement dans des travaux portant sur les ghettos juifs d'Europe orientale puis sur l'apartheid sud-africain, pour signifier l'idée de discrimination. Avec les tenants de la tradition sociologique de Chicago s'ancre l'intérêt des sciences sociales pour l'espace intra-urbain, et bientôt le concept tend à désigner plus largement le phénomène de division sociale ou ethnique de la ville¹. Depuis la fin des années 1960 dans le monde anglo-saxon, et un peu plus tardivement en France, la question de la ségrégation urbaine tient une place considérable dans les études urbaines. Les approches de ces multiples travaux diffèrent : certains analysent les facteurs et les mécanismes de la ségrégation, d'autres mettent au point des critères et des outils de mesure quantitatifs, tandis que d'autres encore en étudient les impacts sur la vie locale des habitants et leurs destins individuels ; les échelles retenues sont variées (de l'immeuble à l'agglomération en passant par le quartier) ; les villes étudiées diverses (de la petite à la grande ville, du Nord ou du Sud). Mais ces recherches partagent toutes l'idée que la ségrégation est par définition une injustice à combattre, sans démontrer le plus souvent les fondements de cette injustice².

Rares ont été les auteurs à tenter d'explicitier les liens entre justice et ville, et plus spécifiquement entre injustice et ségrégation urbaine. Henri Lefebvre est l'un des premiers à le faire, indirectement, en proposant la

1. RONCAYOLO Marcel, « La division sociale de l'espace urbain : méthodes et procédés d'analyse », in *Bulletin de l'Association des géographes français*, n° 395-396, 1972.

2. LEHMAN-FRISCH Sonia, « La ségrégation : une injustice spatiale ? Questions de recherche », in *Annales de Géographie*, n° 665-666, 2009, p. 94-115.

notion de « droit à la ville » en 1968³. Le droit à la ville, développe-t-il quelques années plus tard,

signifie le droit des citoyens, et des groupes qu'ils constituent (sur la base des rapports sociaux) à figurer sur tous les réseaux et circuits de communication, d'information et d'échanges. [...] Exclure de l'« urbain » des groupes, des classes, des individus, c'est aussi les exclure de la civilisation, sinon de la société. Le droit à la ville légitime le refus de se laisser écarté de la réalité urbaine par une organisation discriminatoire, ségrégative. [...] Le droit à la ville signifie donc la constitution ou reconstitution d'une unité spatio-temporelle, d'un rassemblement au lieu d'une fragmentation⁴.

Autrement dit, la ville juste est celle qui respecte le droit d'*habiter* la ville, c'est-à-dire le droit, pour tous ses habitants, de la produire, de se l'approprier, et de s'y rassembler : pour Henri Lefebvre, la ségrégation est fondamentalement injuste dans la mesure où elle fait obstacle au droit à la ville.

C'est aux États-Unis que les réflexions du sociologue français ont eu immédiatement le plus d'écho. Les années 1960 y sont en effet l'époque du *Civil Rights Movement*, de l'explosion démographique des ghettos noirs et de l'émergence des tensions qui conduiront aux émeutes dans de nombreuses villes-centre. Dans ce contexte, la géographie radicale se développe en faisant des questions urbaines dans la perspective de Lefebvre l'un de ses thèmes de prédilections, avec notamment William Bunge et ses « expéditions géographiques » à Détroit par exemple⁵, et David Harvey et son célèbre *Social Justice and the City*⁶. Tous deux invitent les chercheurs à ne pas se contenter de décrire les injustices associées à la ségrégation mais à s'engager concrètement au côté des citoyens les plus défavorisés. Reste que dans les années 1980 et 1990, les recherches anglo-saxonnes sur la ville semblent dans l'ensemble s'éloigner des réflexions sur les notions de droit et de justice. Durant ces deux décennies, en France aussi, les travaux sur la

3. LEFEBVRE Henri, *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.

4. LEFEBVRE Henri, *Espace et Politique. Le Droit à la ville*, 2^e édition, Paris, Anthropos, 2000, p. 21-22.

5. Voir MERRIFIELD Andy, « Le savoir situé et l'exploration : retours sur les "expéditions géographiques" de W. Bunge », in *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, STASZAK Jean-François, COLLIGNON Béatrice, CHIVALLON Christine, DEBARBIEUX Bertrand, GENEAU DE LAMARLIÈRE Isabelle, HANCOCK Claire (dir.), Paris, Belin, « Mappemonde », 2001, p. 139-150.

6. HARVEY David, *Social Justice and the City*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1973.

ségrégation urbaine se développent tout en reléguant toute référence à l'idée de justice au rang de présupposé implicite.

Depuis quelques années pourtant, en parallèle d'un développement de la réflexion philosophique anglo-saxonne sur le concept de justice (avec, après John Rawls⁷, les travaux de Iris Marion Young⁸, Martha Nussbaum⁹ et Nancy Fraser¹⁰ notamment) et dans un contexte urbain renouvelé, les géographes et les autres observateurs de la ville semblent se ressaisir de la question de la justice et de son rapport avec la ségrégation. Ce volume, le troisième de la collection « Espace et Justice », ne se veut pas un énième ouvrage sur le thème de la ségrégation urbaine. Il a pour ambition de contribuer au renouveau des réflexions sur les liens entre ségrégation et justice en favorisant l'échange scientifique entre des chercheurs issus d'horizons géographiques et culturels variés, venus de France, des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'Irlande mais aussi d'Afrique du Sud, d'Argentine et d'Israël. On soulignera toutefois la présence très majoritaire de textes traitant des pays du Nord par rapport au Sud (où pourtant les exigences de justice spatiale sont fortes, du fait notamment du poids des héritages coloniaux) à l'exception remarquable de deux pays émergents, l'Argentine et l'Afrique du Sud, où les violences politiques ont été si fortes que la justice spatiale est au premier plan des débats sur la ville et l'espace public. La forte prédominance d'auteurs de pays du Nord atteste d'ailleurs de la puissance de la diffusion des modèles en provenance de l'Amérique du Nord, et en particulier d'un renouveau de la circulation des idées entre les États-Unis et la France. On espère cependant que ce livre saura susciter des échanges avec des recherches menées dans des pays en développement, où la question de la ségrégation est un enjeu spatial et social considérable dans un contexte de forte croissance urbaine, et dont on ne peut que regretter l'absence ici¹¹.

7. RAWLS John, *Théorie de la Justice*, Audard Catherine (trad.), Paris, Éditions du Seuil, 1987.

8. YOUNG Iris Marion, *The Politics of Difference*, Princeton University Press, 1990 ; YOUNG Marion Iris, *Inclusion and Democracy*, New York, Oxford University Press, 2000.

9. NUSSBAUM Martha, *Women and Human Development: The Capabilities Approach*, New York, Cambridge University Press, 2000.

10. FRASER Nancy, HONNETH Axel, *Redistribution or Recognition? A Political-Philosophical Exchange*, New York-Londres, Verso Books, 2003.

11. La revue *Justice Spatiale|Spatial Justice* (www.jssj.org), par exemple, s'est donné pour mission d'offrir une véritable plateforme internationale des réflexions sur l'articulation entre espace et justice.

Ce livre souhaite de plus apporter des éléments nouveaux permettant d'éclairer les politiques urbaines qui, dans de nombreux pays, annoncent haut et fort vouloir remédier à la ségrégation parce qu'elle serait injuste par définition. Les auteurs des textes rassemblés ici ont donc été invités à se poser plusieurs questions¹²: toute division socio-spatiale de l'espace – urbain en particulier – est-elle injuste? Quels sont les processus qui produisent de la ségrégation et en quoi sont-ils injustes? La situation de ségrégation produit-elle des effets injustes (les effets de lieu par exemple)? Symétriquement, l'objectif de la mixité socio-spatiale, souvent implicitement donné comme l'idéal de la ville juste, ne mérite-t-il pas d'être questionné? Enfin, la prise en compte de la mobilité n'impose-t-elle pas de repenser les relations entre justice et ségrégation?

La ségrégation est à la fois un processus et un état de division socio-spatiale de la ville, et la structure de l'ouvrage repose sur cette idée. Les deux premières parties s'intéressent à la ségrégation entendue comme processus: les auteurs y démontrent comment la ségrégation des espaces résidentiels (première partie) et des espaces publics (deuxième partie) est le résultat de forces économiques néolibérales injustes, de surcroît accentuées par les politiques urbaines menées localement, et comment les autorités légitimement précisent ces politiques avec des discours sur la justice sociale et la mixité. Les deux dernières parties interrogent la ségrégation en tant qu'état de division socio-culturelle de la ville pour observer si, en soi, elle est productrice d'injustice. S'il semble que la ségrégation prive les habitants concernés des moyens de se faire entendre politiquement, ce qui en retour renforce leur exclusion spatiale (troisième partie), les effets de la ségrégation sur l'accès à l'emploi sont en revanche moins évidents à mesurer (quatrième partie). Le volume s'achève, en guise de conclusion, sur une balade urbaine à travers trois villes, qui est l'occasion pour Alan Mabin de livrer ses réflexions sur la justice et la ville, en posant la question de l'importance des contextes nationaux et culturels dans l'articulation des questions de justice et de ségrégation.

12. Les textes rassemblés dans ce volume sont issus de l'atelier « Justice spatiale et ségrégation » du colloque international « Justice et injustices spatiales », université de Paris Ouest Nanterre La Défense, 12-14 mars 2008. Cet atelier a été organisé en trois sessions, animées par trois discutants que nous tenons à remercier ici: Stéphane Beaud (École Normale Supérieure), Marco Oberti (Observatoire Sociologique du Changement, Sciences Po) et Edmond Préteceille (Observatoire Sociologique du Changement, Sciences Po).

GENTRIFICATION, RÉGÉNÉRATION URBAINE
ET URBANISME NÉOLIBÉRAL MONDIALISÉ

L'étude de la gentrification et de l'homogénéisation sociale de certains espaces centraux dans les villes du Nord appartient à un champ de recherche très balisé, que cette dernière soit d'ailleurs admise ou contestée¹³. Miriam Chion à San Francisco, Stuart Hodkinson à Leeds, Andrew MacLaran, Sinéad Kelly et Paula Brudell à propos de Dublin nous montrent ainsi comment les politiques de régénération urbaine y ont amorcé et accompagné l'exclusion et le tri social, sur fond de transition post-fordiste, de spécialisation des centres-villes dans les activités tertiaires de loisir et de tourisme, mais aussi au rythme d'une spéculation immobilière et foncière effrénée. À San Francisco, ce processus conduit à l'éviction progressive des Afro-américains et des migrants hispanophones et philippins du centre. À Leeds et Dublin, la liquidation partielle du parc de logement social s'est accompagnée de l'éviction programmée des classes populaires des centres « régénérés ». Partout, les classes moyennes aisées partent à la (re)conquête des centres (c'est la « ville revanchiste », selon l'expression de Neil Smith¹⁴), investissant les friches industrielles, remodelant les espaces centraux à leur image et pour leurs usages consuméristes.

Si la gentrification n'est ni un processus, ni un concept nouveau, elle est cependant revisitée ici par des auteurs qui la replacent dans le contexte de la mondialisation. C'est cette dernière qui soumet les pouvoirs locaux à de fortes contraintes, auxquels ils sont au demeurant enclins à se plier ; elle encore qui les dote de séduisants outils, de boîtes à idées issues des « *best practices* » internationales qu'ils adoptent pour mener la régénération urbaine. D'une part, la nature exceptionnelle des espaces centraux justifie le recours à des politiques territorialisées d'exception, au nom des « effets-vitrines¹⁵ ». D'autre part, à Leeds et Dublin, s'imposent des pratiques urbanistiques mondialisées relevant d'un « ethos entrepreneurial » et du modèle de la Ville entrepreneuriale, fondée sur des partenariats public-privé. Cette refonte de la gouvernance locale modifie les modalités et les finalités de

13. PRÉTECEILLE Edmond, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté? », in *Sociétés contemporaines*, n° 62, 2006, p. 69-93.

14. SMITH Neil, *The New Urban Frontier. Gentrification and the Revanchist City*, Londres, New York, Routledge, 1996.

15. BÉNIT Claire, GERVAIS-LAMBONY Philippe, « Globalisation as local political instrument in South African metropolitan area (Johannesburg and Ekurhuleni): the "poor" and the "shop window" », in *Transformation: critical perspectives on Southern Africa*, n° 57, 2005.

l'action publique. Au nom de la croissance économique et pour le bénéfice des classes moyennes, les pouvoirs publics procèdent à la « *commodification* » de l'espace : les espaces centraux acquièrent une valeur marchande nouvelle et sont appréhendés et conçus avant tout en fonction de cette dimension économique, aliénant les biens publics (immobilier, espace...) au profit des intérêts de grands investisseurs privés. Dans le cas de San Francisco, Miriam Chion montre aussi que la gentrification est un produit de la mondialisation néolibérale : elle repose sur un urbanisme entrepreneurial (maximisation de la rente foncière, densification du centre...). Cependant, la norme néolibérale semble ici s'imposer, plus indirectement, à travers une dépolitisation des enjeux et une désocialisation des débats et ne semble pas être relayée aussi directement par l'État fédéral. San Francisco ne connaît pas non plus de crise du centre qui appellerait le recours aux recettes radicales retenues à Leeds et Dublin.

Ces modèles internationaux de gestion urbaine (déclinés techniquement avec des nuances en fonction des particularités des contextes nationaux et locaux) circulent de ville en ville, relayés et imposés en Irlande et en Grande-Bretagne par les injonctions des gouvernements centraux. La violence de la vague néolibérale thatchérienne et la radicalité des transformations observées à Leeds et Dublin expliquent sans doute les forts échos entre les deux textes et le fait que leurs auteurs recourent à un cadre théorique commun (la critique de l'urbanisation du néolibéralisme) et choisissent une posture idéologique très nettement influencée par la géographie radicale. En outre, Andrew MacLaran, Sinéad Kelly et Paula Brudell évoquent l'influence en Irlande des modèles importés de Grande-Bretagne (à Dublin, on s'inspire du modèle londonien de SoHo). La circulation des modèles urbanistiques entraîne celle des idées scientifiques.

Le succès de ces modèles contribue à promouvoir et à diffuser un projet urbain néo-hygiéniste et normatif, au nom d'une certaine image de la ville-centre, mondialisée, uniforme, fréquentable et aseptisée. San Francisco s'affranchit de son image de ville cosmopolite tandis que Leeds et Dublin retravaillent leur passé de villes ouvrières. L'identité spécifique des centres semble s'évaporer. Assujetties au dogme néolibéral, ces villes excluent de plus en plus violemment de leurs centres les populations socialement faibles. C'est donc au nom de l'insertion des villes dans la mondialisation qu'est produite et légitimée l'injustice. Partout donc la gentrification reflète le succès d'un urbanisme néolibéral relevant de pratiques mondialisées¹⁶ aux effets partout injustes et similaires.

16. BRENNER Neil et THEODORE Nik, « Cities and the geographies of “actually existing neoliberalism” », in *Antipode*, n° 34 (3), 2002, p. 349-379.

La transformation physique de l'espace, dont la dimension sociale est par ailleurs niée, obère tout débat sur la justice et engendre un fort sentiment d'injustice (analysé à Dublin par exemple). La participation publique et démocratique est court-circuitée, manipulée ou instrumentalisée, mais aussi intégrée de fait à ces nouvelles formes de gouvernance. Les auteurs mettent en garde contre la dépolitisation des enjeux liés à l'action urbanistique. À Dublin et à Leeds, ils évoquent la destruction du tissu social des centres. À San Francisco, Miriam Chion va jusqu'à pronostiquer l'érosion du capital spatial que constituent les centres-villes : la gentrification risquerait de se retourner contre ses propres auteurs en les privant de ce qu'ils sont venus chercher au centre (une ville vivante et métissée). Les stratégies de marketing urbain, en cherchant à altérer l'identité de la ville (gommer son identité ouvrière par exemple) peuvent aussi finir par altérer son image (l'image reconstruite et fantasmée de la ville animée, populaire et mixte). La gentrification engendrerait donc de l'injustice spatiale en excluant spatialement et en effaçant des identités urbaines indésirables, tout en produisant une autre image de la ville-centre, dérivée de son héritage populaire et cosmopolite, mais littéralement chimérique. D'ailleurs les urbanistes construisent un discours de légitimation similaire dans les différents contextes : la gentrification se ferait au nom de la « mixité sociale » et contre l'image du ghetto central et la faillite prétendument avérée du parc de logements public social. En fait, l'arrivée des classes moyennes au centre repousse et relègue les pauvres en périphérie des villes.

Pourtant, d'autres auteurs voient des effets positifs à la gentrification, à condition de se placer à l'échelle métropolitaine : la production de biens communs ou encore la redistribution fiscale qui peut résulter de l'augmentation de la valeur du foncier sont à leurs yeux les conditions d'une meilleure justice redistributive entre les quartiers. Mais Stuart Hodkinson, Miriam Chion, Andrew MacLaran, Sinéad Kelly et Paula Brudell privilégient l'échelle locale : ils s'intéressent aux effets de la gentrification sur le tissu spatial et social des quartiers. Ils n'abordent pas la question de la justice spatiale en termes d'équité comptable métropolitaine. Ils considèrent que la justice est une question de droit : droit d'accéder au capital spatial que constitue le centre-ville ; droit à une ville mixte et moins ségréguée. Décalage de perspective scalaire pour des définitions conciliables de la justice, ou désaccord fondamental sur cette notion ? Le débat reste ouvert.

Quoi qu'il en soit, en filigrane dans ces textes, se dessine une certaine idée de la ville juste, une image de la ville-centre mixte, populaire et vivante, très influencée par les appels à la reconnaissance d'un « droit à la ville » (selon

Henri Lefebvre¹⁷ ou, plus récemment, Don Mitchell¹⁸), que l'on retrouve sous la plume de María Carman, Teresa Dirsuweit, Sarah Dooling et Gary McDonogh, s'intéressant à l'espace public dans des villes mondialisées et de plus en plus injustes.

ESPACES PUBLICS ET EXCLUSION SPATIALE

María Carman, Teresa Dirsuweit et Sarah Dooling analysent les processus d'exclusion dont sont victimes certaines populations dans les espaces publics centraux. Elles montrent comment l'État, en exerçant sa « violence légitime », exclut les sans abri à Seattle, les mendiants et autres « indésirables » à Johannesburg, les squatters à Buenos Aires. Se construisent ainsi des figures de la marginalité, par contraste avec les populations jugées légitimes et bienvenues dans ces espaces. Des représentations concurrentes de la vocation de ces espaces entrent en conflit, et celle des dominants triomphe. La ségrégation n'est plus seulement la mise à l'écart forcée d'un groupe social défavorisé, mais un processus d'auto-agrégation des plus riches, en vue de la « normalisation » et du « nettoyage » de l'espace public.

La figure de l'errant, du marginal, est stigmatisée aussi bien à Seattle que dans les villes émergentes du Sud et dans des contextes politiques très contrastés : dans un pays où la tradition d'urbanisme autoritaire perdure et où le traumatisme de la dictature militaire est immense, comme dans le contexte post-apartheid où la reconquête de la ville par les exclus d'hier est un enjeu central des politiques urbaines. Mais si le texte de María Carman sur Buenos Aires s'inscrit dans la très féconde tradition de recherche sur les évictions et les déguerpissements dans les villes en développement, tous les auteurs insistent sur l'importance, dans ce mouvement, de l'idéologie néolibérale mondialisée très normative et responsable de ces convergences. Comme pour la gentrification, ce processus mobilise des discours et puise des outils dans le champ des « *best practice* » internationales.

La ségrégation s'opère au nom de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement urbain dans des villes qui se veulent mondiales, parfois au nom de la préservation des espaces « naturels ». Par un détournement des combats environnementalistes internationaux, une certaine forme d'écologie et du développement durable, posées comme « bonnes » idéologies, sont mobilisées. Sarah Dooling propose de parler à ce propos

17. LEFEBVRE Henri, *Espace et Politique. Le Droit à la ville*, op. cit.

18. MITCHELL DON, *The Right to the City. Social Justice and the Fight for Public Space*, New York-Londres, The Gulford Press, 2003.

de « gentrification écologique ». Le rôle des grandes instances internationales en la matière est plus net que dans la gentrification des centres. Cette idéologie s'attaque finalement à l'idéal d'un espace public central, fait de liberté, de frottement, ouvert à toutes les pratiques ou presque et « appartenant » à tous.

Cette convergence explique sans doute en partie le regain d'intérêt, de la part de ces auteurs, pour le concept de « droit à la ville » que les transformations analysées écornent gravement. Ce « droit » n'est pas en soi nié, mais se trouve de fait limité et des discours de justification circulent qui sont désormais rôdés : en Argentine, l'illégitimité des déguerpis est opposée à la mémoire des *desaparecidos* (les « disparus », victimes de la dictature) à qui un parc urbain doit rendre hommage, précisément à l'emplacement occupé par des squatters. À Buenos Aires comme à Seattle, ces politiques hygiénistes et modernistes s'appuient sur le registre « civilisationnel » (comme le montrent María Carman et Sarah Dooling) pour justifier le nettoyage ; à Johannesburg, elles convoquent le modèle du « *new urbanism* » (pourtant fort critiqué notamment en Amérique du Nord). Une nouvelle conception de l'espace public s'impose, au Nord comme dans des villes émergentes, défini comme un espace réservé et non propice à la démocratisation qui était pourtant tant attendue à Johannesburg par exemple. Les trois auteures soulignent l'absence de justice procédurale dans ce mouvement : absence de participation des résidents locaux ou des squatters, éviction des pauvres des débats sur la transformation des centres et sur la « gentrification écologique ». Ces processus sont violents non seulement parce qu'ils procèdent à des expulsions *manu militari*, comme à Buenos Aires, mais aussi parce qu'ils sont anti-démocratiques et relèvent d'une forme de violence politique et morale.

En contrepoint, Gary Mc Donogh questionne l'idéal d'un espace urbain ouvert (reflet de la nostalgie d'une ville ante-mondialisée et d'un espace public fantasmé?). Il rouvre le débat sur l'espace public en le déplaçant là où on l'attend le moins, dans la *suburbia* nord-américaine. Produit direct du « *White flight* » (donc « racialement » homogène), de la désociabilisation et de la désolidarisation du reste de la ville, elle serait de plus privée d'espace public. La banlieue nord-américaine est ainsi, à tort selon lui, assimilée à toutes les ségrégations et à toutes les injustices. Au-delà du mythe de « l'anti-ville », l'auteur part à la recherche des espaces publics et de la mixité. Sa déambulation dans l'espace et le temps (il insiste sur la nécessité de repenser la *suburbia* dans sa mixité et sa profondeur historique) l'amène à réévaluer notre conception figée, voire fixiste, de l'espace public trop souvent assimilé à la monumentalité des places, par exemple dans la ville

centre. Il traque sa présence dans les interstices suburbains (bibliothèques, parvis des églises, arrêts de bus...). En détrônant le centre-ville, espace privilégié de réflexion sur ces catégories, il nous invite à repenser ce que serait le véritable espace public dans la ville juste mondialisée.

Finalement, les victimes de la ségrégation le sont à double titre : d'une part, elles subissent l'éviction sociale et spatiale ; d'autre part, elles peinent à se faire entendre, parce qu'elles vivent dans des espaces ségrégués. Elles doivent pour ce faire mener un véritable combat. Or dans les centres-villes, elles peuvent encore le faire. Presque tous les auteurs de la première et de la deuxième partie nous laissent entrevoir des formes de résistance, de coordination et de mobilisation, certes souvent embryonnaires et locales, mais parfois efficaces : lutte des locataires et renaissance de la mobilisation politique collective à Dublin et Leeds ; résistance des classes populaires à San Francisco, qui négocient habilement pour imposer leur vision de la ville juste à l'occasion de « *blind spots* » dans la planification urbaine ; difficile mobilisation des squatters de Buenos Aires ; lente reconnaissance, pour les sans-abri de Seattle, d'un droit à rejeter les définitions normatives du logement et à être reconnus dans leurs souffrances spécifiques. La centralité semble décidément constituer une sorte de capital spatial : les exclus restent audibles en centre-ville parce que leur présence même y pose problème et y fait donc débat. En revanche, pour les invisibles des périphéries spatiales, la reconnaissance politique devient beaucoup plus difficile. C'est l'objet de la troisième partie.

SÉGRÉGATION ET RECONNAISSANCE POLITIQUE

La mondialisation des modèles de l'urbanisme néolibéral s'exprime également dans la large diffusion et le succès des idéologies participatives et dans la valorisation d'une gestion locale par les acteurs locaux. Cependant, bien que le principe de co-décision soit en théorie valorisé et le droit d'expression en apparence respecté, les groupes les plus démunis peinent à se faire entendre. La ségrégation va généralement de pair avec une absence de reconnaissance politique des populations qui la subissent. Elle a des effets sur les modalités de la représentation politique car elle prive les plus démunis de toute possibilité d'expression et renforce au contraire la voix des groupes les plus aisés. Dans son texte, Frédérick Douzet montre ainsi comment, dans le contexte californien, la ségrégation résidentielle conduit à l'injustice politique, qui vient renforcer, en retour, les inégalités socio-spatiales. L'auto-ségrégation des Blancs et des populations aux revenus les plus élevés accentue les inégalités créées par le système politique californien, et

accroît la compétition entre les territoires au profit des groupes qui cumulent les ressources et le pouvoir politique. Ce processus permet aux populations aisées d'être gagnantes politiquement et d'imposer leurs intérêts par la voie électorale, ce qui a pour résultat d'aggraver encore la ségrégation et les inégalités inhérentes au système politique californien: la compétition entre territoires politiques qui en résulte profite aux groupes qui cumulent les ressources et le pouvoir politique. C'est donc au nom de l'idéologie de la participation et de l'autonomie politique locales que la ségrégation joue comme mécanisme excluant politiquement. Ainsi, l'exclusion politique s'appuie sur la ségrégation et en renforce les effets.

Les politiques urbaines peuvent, quant à elles, contribuer à renforcer ce mécanisme et à rendre encore plus difficile l'expression de certains groupes. Pour Mustafa Dikeç, la politique de la ville, telle qu'elle a été menée en France, a contribué à construire politiquement les banlieues comme des « restes » (*remainders*) de la société urbaine. En désignant les banlieues comme des territoires distincts et leurs habitants comme « différents », les politiques urbaines françaises ont consolidé un ordre spatial injuste et source de stigmatisation. Elles ont institué une démarcation radicale entre « l'intérieur » et « l'extérieur », qui justifie des mesures répressives à l'encontre de ceux qui ne sont pas considérés comme des acteurs locaux à part entière mais seulement comme des « restes ». Si l'absence de reconnaissance politique issue de la ségrégation est préjudiciable aux groupes dominés, la reconnaissance en tant que telle ne constitue pas une garantie de justice spatiale. Au contraire, l'article de Oren Yiftachel, Ravit Goldhaber et Roy Nuriel analyse la reconnaissance comme un processus socio-politique aux multiples facettes, qui peut aller de la « reconnaissance hostile » à une « indifférence marginalisante ». À partir du cas de Beer-Sheva, en Israël, les auteurs montrent que les « gradients » de la reconnaissance sont liés à la fois aux transformations urbaines et à la place des différents groupes dans la ville, dans un contexte caractérisé par un « apartheid urbain rampant ». Là encore, la ségrégation conduit à limiter l'expression politique des groupes dominés.

Incapables de faire entendre leur voix politiquement, les plus démunis seraient donc condamnés à subir les effets injustes de la ségrégation, non seulement en matière de droits politiques, mais aussi en matière d'accès aux ressources urbaines. C'est l'objet de la dernière partie qui décline la question du lien entre ségrégation et justice spatiale sur un autre mode: celui des ressources urbaines et de l'équité territoriale.

SÉGRÉGATION SPATIALE, ÉQUITÉ TERRITORIALE
ET ACCÈS AUX RESSOURCES URBAINES

Les contributions de cette quatrième partie interrogent les effets de la ségrégation sur l'accès des groupes démunis aux ressources urbaines et plus généralement sur le destin de ces populations. Ce débat, né aux États-Unis et aujourd'hui largement diffusé en Europe, comporte deux volets : la question du *spatial mismatch* et celle des effets de quartier (*neighborhood effects*), qui ont en commun d'examiner certains effets de la ségrégation et de la concentration spatiale des « pauvres » et des minorités ethniques. Une partie des chercheurs participant à ce débat tente de montrer, dans la lignée des travaux de William J. Wilson¹⁹, que la concentration de populations défavorisées tend à redoubler les effets de la pauvreté, en privant ces populations d'accès aux ressources urbaines, à l'emploi et aux réseaux sociaux efficaces en termes d'intégration professionnelle et sociale. L'isolement spatial et social aurait ainsi pour conséquence d'accentuer les difficultés des individus concernés, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'emploi ou de la sécurité. Aux États-Unis, ces conclusions de recherche ont inspiré des politiques de déségrégation (expériences des Gautreaux ou programmes MTO), qui alimentent elles-mêmes de nouveaux travaux scientifiques s'efforçant d'en mesurer les effets sur les ménages relogés dans un quartier plus favorisé.

Témoignant de l'importation du débat en France, l'article d'Emre Korsu et Sandrine Wenglenski cherche à mesurer le rôle de l'espace et, plus précisément, de la concentration spatiale des catégories populaires dans l'accès à l'emploi. Il s'agit ici d'évaluer, dans le contexte de la région Ile-de-France, la pertinence des hypothèses justifiant les politiques de lutte contre la ségrégation, et donc de vérifier si les effets de quartier et le décalage entre les lieux de résidence et d'emploi des groupes les plus démunis (*spatial mismatch*) jouent un rôle dans l'accès à l'emploi de ces catégories. Les auteurs concluent, quoique de façon nuancée, que l'exposition durable à l'environnement des quartiers pauvres pénalise leurs habitants dans l'accès à l'emploi.

Sans tenir compte des évaluations mitigées des expériences de déségrégation, partout l'idéologie néolibérale tend à ériger la mobilité, quotidienne (pour l'accès à l'emploi) ou résidentielle (dans le cas des politiques de déségrégation), en norme qui s'impose aux habitants des quartiers pauvres

19. WILSON William Julius, *The Truly Disadvantaged*, Chicago, University of Chicago Press, 1987 ; WILSON William Julius, *When Work Disappears*, New-York, Vintage, 1996.

comme à l'ensemble de la société urbaine. L'injonction à la mobilité est justifiée à la fois au nom de l'égalité des chances et de la responsabilité individuelle. C'est cette généralisation de politiques fondées sur l'égalité des chances (*equality of opportunities*) aux États-Unis que discute l'article de Karen Chapple et Edward Goetz. Visant à résoudre le problème de la pauvreté urbaine par une réduction des disparités entre villes-centres et banlieues, ces politiques d'équité régionale passent par le redéploiement spatial de la population, le déplacement des habitants des quartiers pauvres centraux vers la banlieue, ou des aides pour leur permettre d'accéder aux emplois suburbains. Pour les auteurs, ces politiques présentent le double défaut de ne pas s'attaquer aux injustices structurelles et de négliger la dimension des besoins des habitants, de leurs « capacités » (*capabilities*) et de leurs choix.

L'article de Marie-Hélène Bacqué et de Sylvie Fol questionne lui aussi les politiques fondées sur la mobilité, par dispersion des pauvres ou réduction de leur distance spatiale à l'emploi, afin de voir si elles sont aussi justifiables que les appels à la mixité sociale semblent le postuler. Les auteures montrent ainsi que l'injonction à la mobilité qui se généralise en Europe et aux États-Unis, tant dans les politiques de l'habitat que dans les politiques de transport, néglige le rôle du quartier comme lieu de concentration de ressources particulièrement précieuses pour des groupes qui en sont peu dotés. Rejoignant les conclusions de Karen Chapple et Edward Goetz, les auteurs en appellent à une prise en compte des choix des plus démunis, qui seule peut assurer l'objectif de justice spatiale.

CONCLUSION

Pour conclure, les contributions de ce volume suggèrent une première remarque, relative à la spécificité de la nature du corpus et aux représentations de la justice et de la ségrégation qu'elles mettent en œuvre. Il apparaît en effet que les contextes culturels dans lesquels ces textes ont été produits influencent clairement les perspectives des auteurs sur la question de l'articulation entre justice et ségrégation : c'est particulièrement net dans le texte sur Beer Sheva (où rôde manifestement le spectre de l'« ethnocratie²⁰ » dans un contexte ethnico-politique pour le moins tendu), dans l'article sur Buenos Aires (où ressort le poids de la dictature militaire à travers la violence des déguerpissements), ou dans la contribution sur Johannesburg

20. YIFTACHEL Oren, *Ethnocracy. Land and Identity Politics in Israel/Palestine*, Philadelphia, Pennpress, University of Pennsylvania, 2006.

(où apparaît l'obsession de l'espace public dans une ville condamnée pour sa fragmentation héritée de l'apartheid et sa « los angelisation »). C'est également vrai dans les analyses de la situation en Irlande et en Grande Bretagne (où est dénoncé l'impact de la puissante vague néolibérale qui a déferlé au Royaume-Uni avec la politique thatchérienne) ou aux États-Unis (où les débats tournent beaucoup encore autour de l'opposition ville-centre/*suburbs*).

Quelles que soient les spécificités de leurs approches, ces textes ont cependant en commun le fait de laisser de côté certaines dimensions des relations entre ségrégation et justice ou injustice. Ainsi, dans certains quartiers ségrégués défavorisés, les habitants sont privés non seulement de ressources matérielles, mais aussi de ressources symboliques : de leur propre image et de leur propre identité, qu'ils se voient imposée, dévalorisée, de l'extérieur. Loïc Wacquant²¹ parle de « stigmatisation territoriale » pour désigner ce phénomène, et d'autres auteurs se sont intéressés aux réactions de crispation identitaire que cela provoque en retour²². Au-delà de cette question, quand on sait les formes spatiales ravageuses, individuelles ou collectives, que peut prendre dans les villes le ressentiment des habitants par rapport à leur situation de ségrégation, il paraît illusoire, comme en avertit Jean-Pierre Dupuy²³, de prétendre penser la justice ou l'injustice sans prendre en compte les passions qu'elles suscitent immanquablement²⁴.

De plus, que ce soit dans les processus qui la produisent ou dans ses effets, la ségrégation n'a été envisagée dans ce volume que comme source d'injustice spatiale et la plupart des textes n'ont guère questionné cette relation. Tandis que les catégories sociales les plus fortunées tirent un bénéfice évident de leur ségrégation volontaire (ou agrégation avec leurs semblables), comme l'ont bien montré les travaux de Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon, il est pourtant légitime de se demander si le même processus d'agrégation peut avoir un effet positif sur les catégories sociales les plus démunies. Or dans la lignée des travaux de l'École de Chicago, certaines recherches ont révélé que les regroupements de populations pauvres

21. WACQUANT Loïc, *Parias Urbains*, Paris, La Découverte, 2006.

22. BEAUD Stéphane, *80 % au bac... et après? Les Enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2002; GERVAIS-LAMBONY Philippe, *Territoires citadins. 4 villes africaines*, Paris, Belin, « Mappemonde », 2003.

23. DUPUY Jean-Pierre, « Inégalité, humiliation et ressentiment », conférence à l'ENS, Paris, octobre 2005.

24. LEHMAN-FRISCH Sonia, « La ségrégation : une injustice spatiale? Questions de recherche », *op. cit.*

ou de minorités ethniques peuvent aussi avoir des vertus. Plusieurs chercheurs ont montré que le quartier, aussi pauvre soit-il, peut représenter un espace riche en ressources pour ses habitants²⁵. Dans son « Éloge du ghetto », Philippe Genestier²⁶ plaide même pour le regroupement communautaire comme moyen de favoriser l'intégration des populations immigrées, l'existence de structures intermédiaires favorisant à ses yeux le processus d'acculturation.

Autant de questions qui vont à l'encontre des représentations communes et qui méritent d'être approfondies pour informer le plus précisément possible les politiques urbaines confrontées à la question de la ségrégation et visant à produire une ville juste. Ce sont ces politiques territoriales que le quatrième volume de la collection « Espace et Justice » va interroger à différentes échelles.

Sylvie FOL
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR Géographie-Cités

Sonia LEHMAN-FRISCH
Université de Cergy-Pontoise, MRTE

Marianne MORANGE
Université Paris Diderot, SEDET

25. SIMON Patrick, « La politique de la ville contre la ségrégation, ou l'idéal d'une ville sans divisions », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 68-69, 1995, p. 26-33 ; LÉPOUTRE David, *Cœur de banlieue*, Paris, Odile Jacob, 1997. Marie-Hélène Bacqué et Sylvie Fol, dans ce volume, rappellent les principaux travaux se situant dans cette perspective.

26. GENESTIER Philippe, « Éloge du ghetto, stéréotypes et termes repoussoir de la pensée urbanistique », in *Villes en parallèle*, n° 15-16, 1990, p. 312-329.